

Comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Date et heure

Le 11 février 2021, de 13 h à 16 h 30

Lieu, adresse et salle

Rencontre ZOOM

Présences :	Claudine Boulet	Neuropsychologue, DPSAPA
	Céleste Côté	Présidente, APPR, DSMREU
	Stéphane Dubuc	Directeur, DSMREU
	Ève Dulude	APPR, DSMREU
	Cynthia Lavoie	Technicienne en éducation spécialisée, DPD
	Mélissa Leduc	Secrétaire-trésorière, ergothérapeute, DSMREU
	Yves Masse	Président-directeur général
	Andréanne Moreau	Responsable des communications, Ergothérapeute, DPD
	Sophie Morgentaler	Archiviste médicale, DSPEM
	Emelie Proulx	Travailleuse sociale, DPSMD
	Guylaine Sarrazin	Agente de relations humaines, T.S., DPSMD

Absent(s) :	Caroline Boudreault	Hygiéniste dentaire, DPJASP
--------------------	---------------------	-----------------------------

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et tour de table

La rencontre débute à 13 h 05. Le quorum est atteint. Dû à un conflit d'horaire, monsieur Stéphane Dubuc se joindra à la rencontre à 14 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec le déplacement du point 5 après le point 7 afin d'assurer la présence de toutes les personnes concernées aux points de décision et d'information et l'ajout du point 9.1 :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivis des rencontres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire
 - 3.1. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2020
 - 3.2. Suivis découlant de la rencontre du 15 décembre 2020
4. Tableau opérationnel – MIRO
 - 4.1. Suivis découlant des rencontres antérieures
 - 4.2. Demandes au CM

Procès-verbal du 11 février 2021
ADOPTÉ

4.3.	Comité de pairs
4.4.	Comité de communication
4.5.	Comité de maintien des compétences professionnelles
4.6.	Comité de gestion des risques
4.7.	Comité stratégique de prévention et de contrôle des infections
4.8.	Comité de coordination des outils cliniques
4.9.	Comité de l'AGA
4.10.	Budget
4.11.	Bons coups des membres
5.	Points statutaires
5.1.	Mot du président-directeur général
5.2.	Mot du directeur de la DSMREU
5.3.	Mot de la présidente du CECM
6.	Point de décisions / d'orientation
6.1.	Tenue d'élection au printemps 2021
6.2.	Actions proposées du CECM et plan d'action en lien avec la 2 ^e vague pandémie COVID-19
6.3.	Révision du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest
6.4.	Cooptation de nouveaux membres à l'exécutif (réception de 2 candidature)
7.	Points d'information
7.1.	Planification d'une collaboration CM-RH visant la rétention et la qualité de la pratique
7.2.	Mandat du comité de rétention du personnel
8.	Dépôt de documents
8.1.	Prévention des chutes pour les usagers admis en CHSLD ou admis en hébergement à long terme en DI-TSA-DP (<i>commentaires pour le 11 mars 2021</i>)
9.	Affaires nouvelles
9.1.	Rôle des kinésiolesgues à la DSMREU
10.	Date de la prochaine rencontre
11.	Clôture de la séance

3. Suivis des rencontres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire	ACTION / SUIVI
3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal adopté de la rencontre du 15 décembre 2020	
Le procès-verbal adopté par la majorité de la rencontre du 15 décembre 2020 est déposé. L'adoption s'est faite par voie électronique le 3 février 2021.	
3.2. Suivis découlant de la rencontre du 15 décembre 2020	
POINT 4.2, page 3, 1 ^{re} énumération : Le mémoire de l'ACMQ « <i>Un phare dans la tempête : la collaboration interprofessionnelle</i> » a été déposé le 9 février dernier au comité de direction.	
POINT 4.2, page 3, 3 ^e énumération : Compte tenu que les activités du comité stratégique Prévention et contrôle des infections (PCI) n'ont pas encore été reprises, le nom d'Émilie Proulx à titre de représentante du comité exécutif du CM n'a pas été transmis à la personne responsable. Son nom sera transmis en temps opportun.	

POINT 7.1, page 4 : Après constat, le suivi demandant aux membres la relecture du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire incluant les récentes modifications et la transmission des commentaires n'a pas été réalisé par tous. Des prochaines actions auront lieu lors des rencontres à venir afin de poursuivre et finaliser la révision du Règlement.	
4. Tableau opérationnel	ACTION / SUIVI
Animation du tableau opérationnel par Céleste Côté et Cynthia Lavoie.	
5. Points statutaires	ACTION / SUIVI
5.1. Mot du président-directeur général	
<u>Topo sur la COVID-19</u> : Bonne nouvelle! Le nombre de cas relié à la 2^e vague de la COVID est à la baisse. Pour le Québec, c'est 800 cas comparés à 1 000 cas dans les dernières semaines et pour la Montérégie c'est 170 cas comparés à 500 cas en janvier dernier. Nous pouvons ainsi voir que les mesures sanitaires mises en place dans les dernières semaines fonctionnent et c'est pourquoi il importe de ne pas relâcher sur l'application de celles-ci. L'organisation connaît encore à ce jour un délestage significatif. Toutefois, nous entrevoyons la diminution de celui-ci dans les prochaines semaines. Actuellement, nous parlons d'un peu plus de 500 employés délestés qui répondent aux activités COVID comparés à 650 employés il y a 2 semaines. <u>Enjeux de main-d'œuvre</u> : La COVID a un impact important sur l'organisation en terme de ressources humaines. Ce sujet est donc abordé régulièrement lors des rencontres stratégiques. Il est actuellement impossible d'avoir un taux de 100 % d'employés dans tous les secteurs d'activités de l'organisation. Nous devons donc moduler les services, en diminuer certains et faire des ajustements afin d'offrir des soins de qualité au plus grand nombre de personnes possible. <u>Dépistage</u> : Nous pourrions croire que la diminution du nombre de cas COVID est due à une diminution du nombre de dépistage, toutefois ce n'est pas le cas. En fait, les 2 dernières semaines furent celles où le dépistage a été le plus actif. Ainsi, nous pouvons affirmer que la situation COVID s'améliore et pouvons commencer à voir l'effet de la vaccination auprès de la population. <u>Vaccination</u> : Actuellement, l'organisation connaît un ralentissement au niveau de la vaccination étant donné la réduction de réception des doses du vaccin. Toutefois, à partir de la semaine prochaine, nous devrions voir une augmentation de réception de celles-ci. Nous avons donc comme objectif, d'ici la fin du mois de février, que la vaccination au sein des RPA soit finalisée. À ce jour, la vaccination dans tous nos CHSLD et RI-RTF est faite, et ce, pour la première dose du vaccin uniquement. En effet, il a été déterminé qu'il y a plus de bénéfice populationnelle de donner la première dose maintenant et de donner la deuxième dose plus tard. Le MSSS travaille donc à savoir à combien de jours la deuxième dose devra être donnée. Dans tous les cas, celle-ci devra être donnée au plus tard 90 jours après l'administration de la première dose. Sous la responsabilité de M. Dominique Pilon, directeur de vaccination, des sites fixes de vaccination seront identifiés et des cliniques mobiles seront déployés dans certains endroits spécifiques pour faciliter l'accès à la vaccination. Il importe de savoir que plusieurs contraintes sont liées à la manipulation du vaccin. À partir du moment où le diluant est mis dans la fiole, celle-ci ne peut plus être bougée. Il est donc, pour l'instant, impossible de considérer la vaccination à domicile. Nous devrions connaître une hausse de vaccination pour les mois de mai, juin et juillet prochains. Ainsi, nous devons augmenter notre nombre de ressources humaines dédiées à la vaccination. Pour	

ce faire, considérant la pénurie de main-d'œuvre actuelle, nous recruterons des personnes de l'externe (plusieurs professionnels sont maintenant autorisés à vacciner). <u>Vaccination des travailleurs de la santé</u> : Conformément aux directives du MSSS, les travailleurs de la santé à prioriser sont ceux ayant des contacts physiques étroits avec les usagers. Pour le reste du personnel et des stagiaires des secteurs de la santé et des services sociaux qui œuvrent dans les secteurs administratifs et de soutien, ainsi que le personnel de maintenance qui n'ont pas été priorisés seront dans le groupe prioritaire populationnel en lien avec leur âge. <u>Campagne de recrutement</u> : Par la nouvelle campagne de recrutement, nous souhaitons attirer davantage de visibilité sur l'organisation afin de faire l'ajout d'un nombre considérable de ressources humaines. À cet effet, depuis la semaine passée, nous avons reçu un peu plus de 200 curriculum vitae. En complémentarité à cette campagne, la direction du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges a déployé un jeu-questionnaire-révélation auprès des jeunes du secondaire leur permettant de découvrir quelle profession de la santé et des services sociaux leur correspondrait le mieux. <u>Situation budgétaire</u> : À ce jour, soit à la fin de la période 10, l'organisation cumule 118 millions de coût relié à la COVID qui nous mène donc à un déficit budgétaire. Toutefois, le MSSS prévoit le remboursement des frais COVID jusqu'à concurrence d'équilibre, ce qui, au global, permettra à l'organisation d'être en équilibre budgétaire. <u>Hôpital Vaudreuil-Soulanges</u> : Les images du premier scénario de conception architectural du futur hôpital ont été dévoilées dans les dernières semaines. Le concept propose trois principaux pavillons pour assurer une organisation des soins et services humaine, performante, simplifiée et intuitive. • Le pavillon A constitue le point d'entrée principal de l'hôpital et accueille la majorité des fonctions ambulatoires ainsi que l'auditorium, les structures d'accueil, la cafétéria et les laboratoires; • Le pavillon B regroupe la majorité des fonctions critiques, tel que l'urgence, le bloc opératoire et l'imagerie médicale, ainsi que les unités d'hospitalisation; • Le pavillon C accueille les fonctions ambulatoires et d'hospitalisation ayant en commun certaines pratiques de soins où les espaces se rapprochent d'un milieu de vie, tel que le Centre mère-enfant, la pédiatrie et la pédopsychiatrie. Ce pavillon possède sa propre entrée tout en restant connecté au deux autres pavillons. <u>Masque N-95</u> : Depuis cette semaine, la CNESST élargit la directive concernant l'utilisation du masque N-95. Ainsi, toujours dans le but de prévenir la transmission, l'utilisation de N-95 est exigée en zone chaude lors de présence d'un regroupement d'usagers COVID (deux ou plus) au sein d'une même unité de soins, d'un milieu de vie ou d'une installation. <u>Services de santé mentale</u> : La pandémie actuelle, qui touche tout un chacun, aura un impact significatif à venir sur les services en santé mentale. Ainsi, l'organisation devra réfléchir à une structure assurant une qualité de vie afin de répondre aux besoins grandissants de la population qui a trait à la santé mentale. Des travaux sont à venir au niveau provincial à ce sujet.	
5.2. Mot du directeur de la DSMREU	
<u>Situation budgétaire du CECM</u> : À la fin de période 10, le comité exécutif du CM cumule 20 950 \$ de dépenses sur un budget annuel de 51 000 \$. Les dépenses sont principalement reliées au salaire et à la cotisation annuelle du conseil multidisciplinaire à l'ACMQ.	

Projets de recherche :

- Durant la pandémie COVID-19, les travailleurs de la santé rencontrent un risque plus élevé de développer des problèmes de santé mentale. Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche auquel le CISSS de la Montérégie-Ouest participe, l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et le CHUM lancent une application mobile, sans frais de téléchargement, d'autosurveillance des réactions de stress. Ce programme d'autosurveillance propose aux participants un suivi hebdomadaire favorisant leur bien-être, un accès à des conseils et du soutien psychologique et une contribution à la recherche scientifique en santé mentale. Face à la 2^e vague de la COVID, il a été décidé de prolonger le projet de recherche. Les modalités d'inscription au projet sont disponibles sur l'intranet.
- Par l'entremise de la DSMREU, l'organisation participe actuellement à un projet de recherche portant sur la téléadaptation en première ligne pour les personnes ayant des symptômes persistants liés à la COVID-19. Ce projet de recherche vise donc mettre en place des soins de santé de prévention et de traitement des complications à long terme de la COVID-19 chez un échantillonnage de patients souffrant de symptômes persistants, tels que la fatigue chronique, la dyspnée et les douleurs articulaires, qui ont un impact négatif considérable sur leur qualité de vie, et ce, après l'infection à la COVID-19.

Continuum de soins et de services AVC : Dans le cadre des bonnes pratiques liées aux approches touchant la clientèle à risque de subir ou ayant subi un AVC, une nouvelle pratique a été mise en place. Cette nouvelle pratique est le congé précoce assisté qui vise à offrir, à la clientèle ciblée, des services de réadaptation spécialisés dans le milieu de vie de la personne, tels qu'offerts en URFI ou en plateau technique externe. Pris en charge par la DPD, un projet pilote de congé précoce assisté est déployé auprès des usagers AVC du CISSS de la Montérégie-Ouest. À ce jour, les résultats du projet pilote sont concluants et positifs.

Travail à distance : À la suite de la présentation réalisée par Annik Jobin à la dernière rencontre du comité exécutif du CM concernant la politique encadrant le travail à distance, la politique a été déposée et adoptée par les membres du comité de direction. Le dossier suit donc son cours et nous en sommes rendus à élaborer des procédures qui permettront à la politique de s'actualiser et de vivre à travers le CISSS de la Montérégie-Ouest. Le dossier devrait être finalisé, à moins d'avis contraire, à très court terme.

Affiliations universitaires : C'est avec plaisir que nous annonçons la conclusion d'un premier contrat d'affiliation universitaire entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et l'Université de Montréal. Ce type de contrat, pour lequel le processus a été tout récemment révisé par le MSSS, sert à encadrer l'accueil et l'intégration de stagiaires universitaires ainsi que le volet recherche avec une ou plusieurs universités. Il n'impose aucune obligation, mais vise plutôt à mettre en place les assises d'une saine collaboration.

Dans un deuxième temps, une entente de collaboration, et non un contrat d'affiliation considérant que nous ne faisons pas partie de leur RUISSS, sera conclue avec l'Université de Sherbrooke.

Finalement, déjà en place, l'entente de collaboration entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et l'Université de McGill a été reconduit.

5.3. Mot de la présidente du CECM

Implication dans un mandat montréalais : Les présidents et vice-présidents des différents CECM de la Montérégie se rencontrent approximativement aux 6 semaines pour discuter des enjeux vécus et solutions possibles permettant de traiter ceux-ci. À cet effet, nous avons été récemment invité par la Montérégie-Centre à faire partie du comité conjoint dont le mandat touchera le volet de la protection de

la jeunesse. Ainsi, au mois de février 2021 se tiendra une première rencontre pour définir précisément le mandat et les objectifs du comité inter-CISSS. <u>Rencontre conjointe CECII et CECM</u> : Jusqu'à présent, dû au contexte de pandémie actuelle, aucune rencontre n'a eu lieu entre les présidentes du CECII et CECM. Toutefois, celles-ci devraient recommencer sous peu. <u>Rencontre « Matin causerie »</u> : Aux 2 mois approximativement, les présidents des différents comités exécutifs du CM du Québec se rencontrent pour échanger à propos de divers sujets qui concernent les conseils multidisciplinaires. Une rencontre « Matin causerie » a donc eu lieu hier, soit le mercredi 10 février 2021, à laquelle, malheureusement, la présidente du comité exécutif du CM de la Montérégie-Ouest n'a pu assister. Toutefois, à la lecture du résumé de la rencontre, diverses notions des règles de régie interne ont été abordées. Les informations ont donc été transférées à Claudine Boulet, membre responsable de la révision du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest. <u>Représenter le CECM</u> : À titre de membre du comité exécutif, il est de la responsabilité de chacun de rapporter les points discuter lors des différentes rencontres au sein de leurs rencontres d'équipe respective. Il importe ici de faire connaître le rôle du comité exécutif du CM et d'inviter les professionnels à faire appel à ce dernier pour certains dossiers ou questionnements. <u>Invitation à un colloque multidisciplinaire</u> : Dans le cadre du grand rendez-vous scientifique annuel qu'est le Congrès annuel de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences), le Comité de la recherche du conseil multidisciplinaire du CHUM organise un colloque multidisciplinaire qui se tiendra en mode hybride, en présentiel à Sherbrooke et en virtuel, le jeudi 6 mai 2021 de 9 h à 16 h, auquel les membres du comité exécutif du CM sont invités à participer. Ce colloque intitulé « Enjeux de la recherche chez les professionnels de la santé », veut faire un état des lieux de la recherche menée par les professionnels de la santé issus de différentes disciplines cliniques dans différents centres hospitaliers. Quels sont les enjeux, obstacles, défis et réussites que rencontrent celles et ceux qui tout en travaillant en clinique, souhaitent faire de la recherche? Comment la recherche contribue-t-elle à améliorer la pratique professionnelle? Quelles sont les perspectives d'avenir pour la recherche menée par les professionnels de la santé? <u>ACMQ</u> : Dans l'infolettre de l'ACMQ du mois d'octobre 2020, nous apprenions que le ministre responsable des Aînés et des proches aidants a annoncé la mise sur pied d'un comité de travail pour prévenir le déconditionnement des aînés. Au CISSS de la Montérégie-Ouest, le volet Hébergement de la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA) a été désigné comme porteur du dossier. <u>Un suivi sera fait auprès de M. Éric Gagné, conseiller cadre en milieu de vie et Mme Nathalie Beaupré, SAC, afin d'obtenir davantage d'information sur la composition du comité de travail, le plan d'action et l'état d'avancement du dossier.</u>	SUIVI : Céleste Côté
6. Points de décision / d'orientation	ACTION / SUIVI
6.1. Tenue d'élection au printemps 2021	
En raison du début de la pandémie, le processus électoral 2020 a été annulé. Le mandat des membres présents a donc été reconduit d'une année supplémentaire. Ainsi, il est primordial que des élections aient lieu cette année, soit au printemps 2021.	

Considérant que la révision du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire ne sera pas finalisée au moment des élections, les membres élus lors des élections 2021 seront mandatés pour une durée de 2 ans. Afin de débiter le processus électoral 2021 et de respecter les délais prescrits, les membres du comité exécutif doivent mandater, par résolution, un président et un secrétaire d'élection. Ces personnes ne doivent pas faire partie du comité exécutif du conseil multidisciplinaire et ne peuvent être des professionnels membres. À titre informatif, <u>la ligne de temps du processus électoral sera déposée sur MIRO</u> pour les membres du comité exécutif du CM. <u>Une proposition sera faite aux membres du comité exécutif du CM lors de la prochaine rencontre, soit le 1^{er} avril 2021, pour l'identification d'un président et d'un secrétaire d'élection.</u>	SUIVI : Pamela Déry SUIVI : Pamela Déry & Stéphane Dubuc
6.2. Actions proposées du CECM et plan d'action en lien avec la 2^e vague pandémie COVID-19	
À la suite des recommandations émises auprès du comité de direction, les membres du comité exécutif ont débuté l'élaboration d'un plan d'action en lien avec la 2^e vague pandémie COVID-19. Malheureusement, faute de capacité, il est actuellement difficile pour les membres de travailler à la finalisation et la mise en place du plan d'action. Il est donc proposé de reporter à un temps ultérieur cette démarche. Toutefois, après discussion, considérant la progression de la 2^e vague COVID et afin que la démarche ne perde pas son sens, il est proposé de voir si certaines priorités soulevées dans le plan d'action ne pourraient pas s'insérer dans le cadre des autres travaux du comité exécutif du CM. Le plan d'action sera donc rapporté en séance de travail et approfondi par les membres présents.	
6.3. Révision du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest	
La révision du Règlement sur la régie interne du CM suit son cours. Plusieurs points seront abordés lors d'une prochaine séance de travail, soit celle du 1^{er} avril 2021. Par la suite, les modifications aux Règlement seront soumises aux membres lors d'une comité exécutif du CM pour commentaires et approbation.	
6.4. Cooptation de nouveaux membres à l'exécutif	
Après discussion et, Considérant qu'un membre a manifesté un intérêt à s'impliquer au CECM; Considérant que toute vacance à un poste de membre élu au CECM est pourvue par résolution des membres de ce comité demeurant en fonction pour la durée non écoulee du mandat du membre à remplacer; Considérant que les membres doivent s'assurer de respecter les critères de l'article 3.1 de ce règlement en comblant le poste;	

Considérant que des membres peuvent être cooptés par les membres du CECM; Il est proposé par Claudine Boulet, appuyée par Sophie Morgentaler et résolu par la majorité : d'accepter la candidature de madame Karine Simard à titre de nouveau membre du comité exécutif du conseil multidisciplinaire. <u>Madame Simard sera ajoutée aux invitations des séances de travail et des rencontres du comité exécutif, l'accès au N:\CISSSMO\CECM lui sera attribué et la lettre de libération sera envoyée à son supérieur immédiat.</u>	SUIVI : Pamela Déry
7. Points d'information	ACTION / SUIVI
7.1. Planification d'une collaboration CM-RH visant la rétention et la qualité de la pratique	
En novembre dernier, une rencontre entre la Direction générale (PDG et DGASPGS), les présidents(es) du CECII, CECM et CMDP ainsi que les directeurs des directions concernés (DRHCAJ, DSIEU, DSMREU et DSPEM) a eu lieu afin de discuter des enjeux de rétention du personnel au sein de l'organisation. Déoulant de cette rencontre, les membres du comité exécutif du CM ont décidé de poursuivre leurs réflexions quant à la rétention du personnel et à la qualité de la pratique des professionnels membres du CM en créant un comité de rétention du personnel. Le mandat, les objectifs et les livrables du comité de rétention du personnel sont présentés au point 7.2. du présent procès-verbal.	
7.2. Mandat du comité de rétention du personnel	
La fiche de création du comité de rétention du personnel spécifiant le mandat, les objectifs, les livrables, les collaborateurs, etc. est présentée aux membres du comité exécutif du CM. Le comité de rétention du personnel a pour mandat de collaborer avec les partenaires internes du CISSS de la Montérégie-Ouest pour favoriser la rétention des employés qui sont membres du conseil multidisciplinaire. Pour parvenir à l'accomplissement de son mandat, le comité se doit de comprendre les éléments liés à la rétention du personnel selon la perspective des membres du CM et de mettre en place des stratégies visant la rétention du personnel en collaboration avec les différents partenaires. Il sera donc ici important d'obtenir une liste des mandats/pratiques qui sont actuellement en cours dans l'organisation afin que le comité s'ajoute en complémentarité aux travaux qui entourent la rétention du personnel évitant ainsi de dédoubler les actions. Par la suite, il sera également intéressant de présenter aux comités stratégiques (ex. : comité de direction) les travaux qui sont ressortis afin d'avoir un impact au niveau organisationnel.	

8. Dépôt de documents	ACTION / SUIVI
8.1. Prévention des chutes pour les usagers admis en CHSLD ou admis en hébergement à long terme en DI-TSA-DP	
La procédure clinique <i>Prévention des chutes pour les usagers admis en CHSLD ou admis en hébergement à long terme en DI-TSA-DP</i> et le formulaire clinique <i>Évaluation du risque de chute pédiatrique – Humpty Dumpty</i> sont déposés pour consultation par les membres du comité exécutif. Les commentaires ou questions doivent être transmis, s'il y a lieu, à madame Mireille Burnham, conseillère cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte à la DSIEU, via courriel à l'adresse suivante : mireille.burnham.csssqs16@sss.gouv.qc.ca , d'ici le jeudi 11 mars 2021.	
9. Affaires nouvelles	ACTION / SUIVI
9.1. Rôle des kinésiologues à la DSMREU	
La DSMREU a reçu une demande afin de revoir le rôle des kinésiologues dans sa direction. Des discussions concernant ce sujet auront éventuellement lieu. Un retour sera fait en temps et lieu aux membres du comité exécutif du CM.	
10. Date de la prochaine rencontre	
La prochaine rencontre a lieu le 1 ^{er} avril 2021. La modalité de rencontre sera confirmée en temps et lieu face au contexte de pandémie actuel.	
11. Clôture de la rencontre	
La rencontre se termine à 16 h 17.	



Céleste Côté, présidente du comité exécutif du CM



Mélissa Leduc, secrétaire-trésorière du comité exécutif du CM

Rédigé par : Paméla Déry, adjointe à la direction, DSMREU, CISSS de la Montérégie-Ouest